

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25003</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 20 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 janvier 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Bérandère BAZANTAY, à partir de 19h20	Bruno COTHOUIS	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON, à partir de 18h55	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Sandra CAILTON	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU jusqu'à 19h20	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU, pouvoir à Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN, pouvoir à Pascal GABILY	Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU
Philippe ROBIN	Stéphanie FILLON, jusqu'à 18h55	

**Secrétaire de séance :** Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



### Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires : Signature d'un avenant n° 4 à la Convention

**Document annexé et présenté en séance.**

Madame le Maire présente le dossier.

Vu le code général de la Fonction publique,

Par délibération en date du 31 octobre 1995, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'administration du Centre de gestion du 17 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Celui-ci passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition. Il convient en conséquence d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20250123-DG\_DEL\_2025\_003-DE  
 Date de télétransmission : 23/01/2025  
 Date de réception préfecture : 23/01/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,   
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20250123-DG\_DEL\_2025\_003-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2025  
Date de réception préfecture : 23/01/2025